

80 à 90%

la part de la main d'oeuvre dans le coût de gestion d'un cimetière
(Etude Plante&Cité)

49%

le pourcentage de français qui souhaiteraient une urne biodégradable. Ils sont 52% à souhaiter un cercueil écocertifié.
(Etude BVA)

66%

le nombre de français qui souhaiteraient planter un arbre à leur mort (Etude BVA)

Questions émergentes et réponses d'experts

#1 Les cimetières sont des lieux sensibles et patrimoniaux : changer de cadre serait métamorphoser cet espace dont les représentations sont ancrées dans les esprits ?

Non. En réalité, l'histoire montre que les cimetières n'ont cessé d'évoluer. À la période néolithique, ils étaient situés en dehors des zones habitées. Au Moyen Âge, ils deviennent centraux : ils entourent les églises et jouent un rôle multiple, à la fois funéraire, social et économique, puisqu'on y tenait aussi des marchés et des rencontres. Les défunt étaient alors inhumés dans des fosses communes, sans individualisation. La Révolution française, puis les préoccupations hygiénistes, ont transformé cette pratique : les cimetières sont déplacés hors des bourgs et la notion d'individu apparaît à travers les concessions. Celles-ci se généralisent progressivement, d'abord fleuries, puis monumentalisées par la pierre, locale puis importée. Les rituels funéraires et les formes d'hommage se sont ainsi constamment adaptés, preuve que ces espaces sont par essence évolutifs, tout en conservant une forte charge symbolique.

Les rites funéraires et les pratiques d'hommage sont au cœur des évolutions des cimetières et ce, encore aujourd'hui.

#2 Les cimetières ont toujours été des espaces très minéralisés, la loi LABBE pousse les communes à revoir la gestion et la vision de ces espaces ?

Non. Les cimetières recouverts de graviers ou d'enrobés constituent une tendance récente, liée à l'usage généralisé des produits phytosanitaires. Avant cette époque, les cimetières étaient beaucoup plus végétalisés : l'herbe poussait librement, et des droits de fauche (« bons à faucher ») étaient parfois accordés aux habitants pour en tirer profit. Les archives iconographiques témoignent de ces paysages : des tombes apparaissent au milieu de hautes herbes, de prairies spontanées, bien loin de l'image très minérale que l'on connaît aujourd'hui. La loi Labbé, en interdisant l'usage des pesticides, réinscrit donc les cimetières dans une histoire ancienne de coexistence avec la végétation.

#3 Zérophyto dans les cimetières : une nécessité de réaménager pour réduire la gestion et répondre aux attentes des habitants ?

Non pas forcément. Le réaménagement d'un cimetière peut être une opération coûteuse. Les éléments en place constituent une solide base de travail. Des opérations légères peuvent permettre d'accompagner les dynamiques naturelles plutôt que de lutter contre. Ces actions peuvent ainsi permettre d'alléger les temps d'entretien.

Un des principes les plus simples serait d'accompagner la végétation là où elle se développe : intertombes, pieds de mur, arrières de tombe, etc.

De même, les allées gravillonnées peuvent être valorisées : en les enrichissant d'un mélange terre-compost et en les ensemencant de gazons adaptés ou de micro-trèfles, elles conservent une bonne stabilité pour le passage tout en devenant des surfaces vertes. Ce type de gestion évolutive, sur plusieurs années, peut constituer un véritable projet collectif, mobilisant les agents municipaux et renforçant le lien entre habitants et élus.



#4 Planter les cimetières, cela induit une augmentation de la charge de travail pour entretenir les lieux ?

Oui et non. En réalité, tout dépend des plantes choisies et du mode de gestion retenu. Les cimetières paysagers par exemple, très plantés peuvent, en fonction du choix des végétaux, représenter une charge d'entretien importante pour apporter du soin à l'espace. De manière générale, planter des végétaux à l'aspect très maîtrisé : plantes à tailler pour maîtriser leur port, fleurs à la forme très nette, etc. laissera peu de tolérance quant à la présence de végétation spontanée, alors très visible dans le massif. Mais il faut garder à l'esprit que les plantes spontanées présentes sont souvent adaptées au contexte local et sont capables de résister aux conditions du site (sécheresse, piétinement, etc.). En plus de celà, elles fournissent un habitat et une nourriture parfaitement adaptée à la faune locale. Elles constituent donc une palette végétale intéressante à intégrer intelligemment dans les espaces plantés pour limiter les coûts d'investissement comme de gestion. Souvent, leur floraison est discrète, leur port particulier et leur feuillage ordinaire mais ne vous y trompez pas : de nombreuses plantes spontanées comptent bien des qualités ! Nombre d'entre elles trouvent un intérêt aux yeux de tous si l'on sait les conserver et les laisser se développer au bon endroit.

D'ailleurs, il existe des prairies fleuries commercialisées comprenant ces espèces végétales. L'occasion ici de souligner que le semis de ces mélanges (là aussi sur le sol existant), peut être une solution de végétalisation. Il faudra néanmoins se montrer vigilant aux plantes présentes dans les mélanges et éviter les espèces trop envahissantes qui pourraient, à terme, poser des problèmes de gestion.

#5 Végétaliser un cimetière peut rendre les «mauvaises herbes» acceptables ?

Oui tout à fait. En se basant sur les connaissances des agents en charge de la gestion du cimetière, un désherbage «sélectif» -mais manuel cette fois- peut se faire. A l'intérieur des massifs plantés, c'est leur oeil éguisé qui saura reconnaître les plantes spontanées à maintenir et celles à supprimer. Pour se faire, la connaissance des espèces est primordiale pour choisir : floraison ou feuillage esthétique, cohérence avec les espèces présentes et l'ambiance générale du massif, caractère non invasif et non envahissant, absence de risque pour la santé humaine, etc.

En parallèle, la plantation des espaces devra reposer sur un choix éclairé des végétaux, préférant les espèces au caractère flou pour permettre de tolérer, dans les espaces plantés, la présence impalpable de plantes spontanées, limitant ainsi les opérations de désherbages.

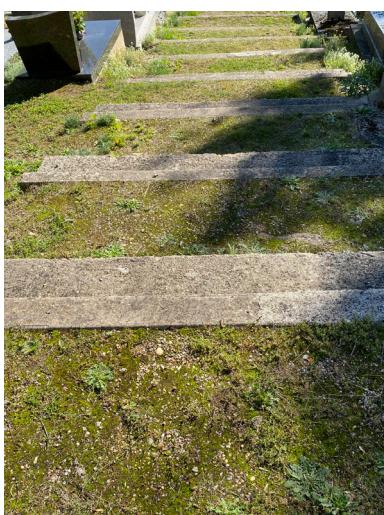
#6 Végétaliser un cimetière, c'est ajouter de la pénibilité pour les agents en charge de leur entretien (travail long, plainte des usagers, etc.) ?

Non pas du tout. D'abord, il s'agit de supprimer l'exposition des agents à des produits pouvant avoir un effet néfaste sur leur santé. Ensuite, il s'agit de penser la gestion des espaces en même temps que sa végétalisation, limitant les gestes répétitifs et les positions inconfortables. En complément, la commune peut acquérir des outils simples permettant de faciliter l'entretien pour les agents (houe maraîchère, etc.).

La végétalisation du cimetière peut être une source d'épanouissement professionnel pour les agents, permettant de diversifier les tâches, explorer et expérimenter de nouvelles méthodes de gestion, créer du lien et de l'échange avec les habitants mais aussi mobiliser leur compétence et sens de l'observation pour accompagner intelligemment la végétalisation du cimetière. Des actions de formation peuvent s'avérer intéressantes pour conforter et poursuivre la dynamique : amélioration des connaissances sur les végétaux spontanés, communication auprès du public, etc.

D'autres initiatives peuvent également être menées, comme des opérations d'observation de la biodiversité dans le cadre d'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) ou en lien avec des universités, des Conservatoires d'Espaces Naturels ou de l'INPN permettant annuellement de contribuer à l'amélioration des connaissances de la faune et la flore locale.

#7 La démarche de végétalisation est intéressante pour les communes et leurs agents : confort de travail,



économies, ... mais l'acceptation des usagers reste un frein à la mise en place de ce changement de pratique ?

Non pas forcément. Force est de constater que de nombreux choix sont possibles pour réduire la gestion de ces espaces, dont l'un serait de totalement imperméabiliser les cimetières. Cette solution réduirait l'entretien à quelques opérations de balayages et des opérations mécaniques ou thermiques pour supprimer les quelques végétaux poussant dans les intestices. Pourtant, les choix opérés par la pluspart des collectivités consistent à végétaliser les cimetières, à la recherche d'un cadre plus apaisant, moins gris et moins triste qu'un cimetière minéral.

Ces choix font écho aux évolutions des attentes en matière de pratiques funéraires. De plus en plus, les familles des défunt se tournent vers des pratiques d'inhumation plus naturelles : pleine terre, éléments biodégradables, limitation des soins de thanatopraxie (sans formol), dissémination des cendres dans la nature, etc.

#8 Même si ces changements correspondent à une attente de fond, le temps d'installation de la végétation fait craindre des réticences des usagers ?

Comme tout changement, la phase de transition est délicate : un cimetière en cours de végétalisation peut donner l'impression d'être négligé. La durée de cette étape dépend aussi des sols, parfois encore imprégnés de produits phytosanitaires. Pour réussir, il est essentiel d'informer les habitants en amont, d'expliquer les objectifs, le rendu final et les étapes pour y parvenir. Des supports visuels ou des panneaux sur site peuvent aider à projeter l'image future du lieu.

Certaines communes procèdent par étapes, en testant des zones pilotes clairement identifiées, ce qui permet au public de comprendre et d'accepter le processus. A ce stade, les agents communaux en charge des cimetières sont véritablement des personnes ressources. Ils constituent des liens avec les usagers, permettant d'expliquer la démarche avec pédagogie. Un changement de pratiques sera aussi à réaliser par les services funéraires pour assurer la pérennité des aménagements mis en place : à ne pas oublier dans la sensibilisation !

Pour aller plus loin :

- > Paysages et entretien des cimetières, Plante & Cité, 2017 - https://www.ressources.plante-et-cite.fr/GEIDEFile/2017_10_15_paysages_et_entretien_des_cimetieres_2.pdf
- > Guide de conception et de gestion écologique des cimetières - Agence régionale de la biodiversité - Institut Paris Région, mai 2022- https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/guide_cimetiere2022_bat_web.pdf
- > Règlement interne du cimetière naturel du Souché - Ville de Niort - https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/archives/fichiers/Docpdf/cimetiere/REGLEMENT_SOUCHE_SUR_LA_POLICE DES_CIMETIERES.pdf
- > Charte végétale pour les concessions du cimetière naturel du Souché - Ville de Niort , mars 2025
- > Charte d'engagement des familles au cimetière naturel du Souché - Ville de Niort
- > Valorisation paysagère des cimetières du PNR Oise-Pays de France :
Aménager - végétaliser - gérer autrement. Fiches techniques, PNR Oise - Pays de France



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269